

## Concours confitures locales

**Du 1er au 25 septembre 2023**, la ville de Magny-les-Hameaux, en partenariat avec l'Association Magny en Transition, organise un concours de confitures « maison » libre et gratuit.



Vous êtes invités à profiter de la pleine période des fruits gorgés de sucre pour créer, inventer, mijoter vos confitures maison ! Chaque participant aura à imaginer et à élaborer une confiture, marmelade ou gelée, confectionnée à base de fruits ou légumes, sauvages ou cultivés, qui ont poussé à Magny-les-hameaux auxquels seront associés des éléments de plantes : baies, graines, fleurs, feuilles ou épices (tout doit être comestible).

**À compter du 1er septembre 2023, l'association Magny En Transition et la Ville vous invitent à participer à un concours de confitures dans le cadre de l'inauguration des 3 parcours comestibles.**

Prenez votre plus belle plume pour rédiger vos recettes, préparez un pot de confiture, marmelade ou gelée pour que les membres du jury puissent goûter à votre gourmandise. (un pot de confiture par personne).

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les cuisiniers amateurs à l'exclusion des membres du jury.

Les fruits et légumes doivent être pris sur le territoire communal de Magny-les-Hameaux.

Une seule participation par personne est acceptée.

**Chaque candidat devra apporter 1 pot de 350 grammes de confiture, et 1 seul, ainsi que sa recette, déposés au stand de Magny en transition au forum des associations le 9 septembre ou à l'Hôtel de Ville jusqu'au 25 septembre.** Il y remplira un bulletin d'inscription comportant ses nom, prénom et adresse, le nom de la confiture, sa date de confection, et sa recette exacte (ingrédients compris !).

Un reçu sera délivré à chaque participant, indiquant le numéro attribué à sa confiture.

Le pot de confiture devra être déposé à l'accueil de l'Hôtel de Ville, aux horaires d'ouverture de l'équipement.

La recette devra par ailleurs être envoyée à : [biodiversite@magny-les-hameaux.fr](mailto:biodiversite@magny-les-hameaux.fr)

Documents

